Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

Nombre de membres en exercice: 15

Présents: 8 Représentés: 7 Absents: 0

Date de convocation : 12 mai 2022 Date d'affichage: 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal. régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN

Carine - GRANGE Guy - POIROT Marie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés: RETORNAZ Dominique (donne procuration à GRANGE Guy) -RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à GRANGE Michel) -FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RIVAS Natacha) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Monsieur Guy GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-05-058

Objet : Mise en œuvre d'un chantier de bénévoles : convention de partenariat avec l'association Concordia

Rapporteur: Jean-Pierre Rougeaux, maire.

L'association Concordia s'est proposée pour la réalisation d'un chantier bénévole sur la commune de Valloire.

L'objectif de ce type de chantier, ouvert à une population internationale, est de favoriser la circulation des personnes et les échanges dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix. Véritable projet éducatif, il participe à encourager une citoyenneté active des personnes.

Le projet à Valloire s'adresse à des adolescents de 15 à 17 ans encadrés par 3 animateurs ; il consistera à l'ouverture d'un chemin rural disparu depuis le hameau de Poingt Ravier jusqu'au sentier « ecosylve » au nord du hameau.

Le dispositif est déclaré comme accueil collectif de mineurs auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Il exige la participation de la commune par la mise à disposition d'un espace au camping pour l'hébergement, d'une salle pour les repas, d'outillage et d'une participation financière d'un montant de 5 320 €.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022



ID: 073-217303064-20220519-22_05_058-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 12 mai 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 12 mai 2022,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

d'approuver la convention de partenariat avec Concordia, relative à la mise en œuvre d'un chantier de bénévoles sur la commune de Valloire en juillet 2022, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 23/05/2022

Affichage: 23/05/2022

Valloire, le 28/05/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.